

PROTOCOLE PARK AND PLAY

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



PARK & PLAY : GOLF

L'objectif du protocole Park & Play est de définir les règles à appliquer dans les clubs de golf pour garantir une pratique sécurisée.

Ce document reprend les grandes lignes des **mesures en vigueur à partir du 1^{er} septembre**, sur base du protocole Adepts.

Veuillez également vous référer aux autorités locales et provinciales de votre club qui peuvent imposer des règles plus strictes sur leurs territoires.

GÉNÉRAL

- La **réservation** n'est plus obligatoire, mais recommandée.

MATÉRIEL

- Les **drapeaux** peuvent être touchés par les joueurs.
- Les **râteaux** peuvent être placés dans les bunkers.
- Le **matériel partagé** (lave balles, seaux practice, ...) est autorisé.
- Les **voiturettes** peuvent être partagées.

COMPÉTITIONS & ÉVÉNEMENTS

- Les **compétitions et événements amateurs et professionnels** sont autorisés.
- Les **compétitions et événements sans public ou réunissant moins de 400 spectateurs en extérieur** peuvent être organisés **sans accord préalable des autorités locales**. A partir du 1^{er} octobre, cette limite passe à 750 spectateurs.
- Les **compétitions et événements réunissant plus de 400 spectateurs (ou 750 à partir du 1^{er} octobre) en extérieur nécessitent** :
 - Soit une **approbation préalable des autorités locales**. Pour cela, l'organisateur doit compléter le **CERM (Covid Event Risk Model)** et le **CIRM (Covid Infrastructure Risk Model)** et ensuite soumettre les formulaires à la commune pour obtenir la validation de la compétition ou l'événement.
 - Soit l'utilisation du Covid Safe Ticket.
- Pour les événements de plus de 5000 personnes en outdoor, l'utilisation du Covid Safe Ticket est obligatoire.
- Les **compétitions entre clubs** et **rencontres entre les clubs** sont autorisées.
- Les **shotguns** sont autorisés.
- Les **remises des prix** sont autorisées dans le respect des mesures sanitaires.
- Les **greenfees** sont autorisés.

COACHER



- Les cours privés, entraînements et initiations peuvent avoir lieu à **l'extérieur** sans limite sur le nombre de participants et dans le respect des mesures de distanciation sociale

INFRASTRUCTURES INTÉRIEURES

- L'utilisation d'appareils de mesure de qualité de l'air (CO2) :
 - est obligatoire dans les établissements sportifs ou dans les espaces dits « clos » ; **dans lequel du sport est pratiqué, dans lequel l'événement a lieu, dans lequel les files d'attente se trouvent**, ainsi que dans les **vestiaires**.
 - Le CO2 mètre doit être placé dans un lieu représentatif, à hauteur d'homme (entre 1m50 et 2m). Ces appareils doivent être installés à un endroit central, et non à côté d'une porte, d'une fenêtre ou d'un système de ventilation.
 - Au moins un appareil de mesure de la qualité de l'air doit être présent dans chaque espace séparé où plusieurs personnes se trouvent simultanément plus de 15 minutes, en ce compris dans les vestiaires.
 - Entrée en vigueur à partir du 1/09/2021 avec une phase transitoire sans contrôle jusqu'au 1/11/2021.
- **Les vestiaires et les douches sont accessibles** en assurant, en permanence, une ventilation maximale et régulière. La présence d'un CO2 mètre est obligatoire.
- Les **infrastructures sportives intérieures** du club peuvent être ouvertes (indoor, fitness, simulateur, ...). La présence d'un CO2 mètre est obligatoire.
- Les infrastructures du club peuvent être ouvertes : **toilettes**, le **secrétariat**, le **proshop**, les **casiers**, le **caddyhouse**, ...
- Le port du masque et le respect des distances de sécurité d'1m50 restent des outils importants pour prévenir la propagation du virus. Néanmoins, concernant le port du masque, il n'est plus obligatoire en Région wallonne :
 - Lors des compétitions et entraînements sportifs
 - Dans les lieux de passage (couloirs, hall d'entrée, etc.)
 - Pour les événements et fêtes privées rassemblant moins de 200 personnes à l'intérieur et 400 personnes à l'extérieur, sauf décision contraire de l'autorité locale.
- Du **gel** hydro alcoolique doit être mis à disposition des joueurs à différents endroits du club.
- Désignez au sein du club une **personne responsable Corona**. Cette personne supervise la bonne application des règles et du protocole Park & Play par les membres et les membres du personnel.

HORECA

- Le bar, restaurant, club house, ... doivent se référer aux règles en vigueur dans [l'horeca](#) et s'assurer que les lieux soient équipés d'un CO2 mètre.

PARK & PLAY GOLF

VOUS AVEZ BIEN RÉSERVÉ UN DÉPART ?

Bienvenue et profitez
bien de votre parcours !!

VOUS N'AVEZ PAS RÉSERVÉ DE DÉPART ?

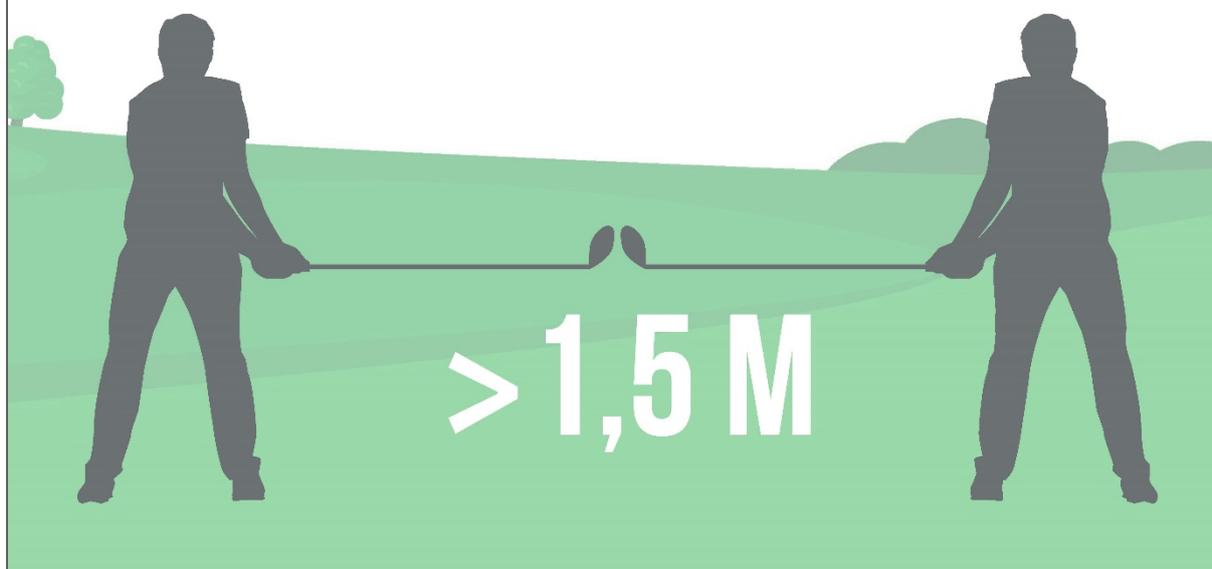
Veuillez retourner
chez vous et réserver
une heure de départ.



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : WWW.AFGOLF.BE

RESPECTEZ LA DISTANCIATION SOCIALE

Gardez un minimum de 2 longueurs de clubs entre vous.



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : WWW.AFGOLF.BE